



U.V.M.E.P

Unité Visites Médiatisées Enfants Parents

Antennes de Rennes et de Vitré

RAPPORT D'ACTIVITE

ET FINANCIER

2017

Avril 2018

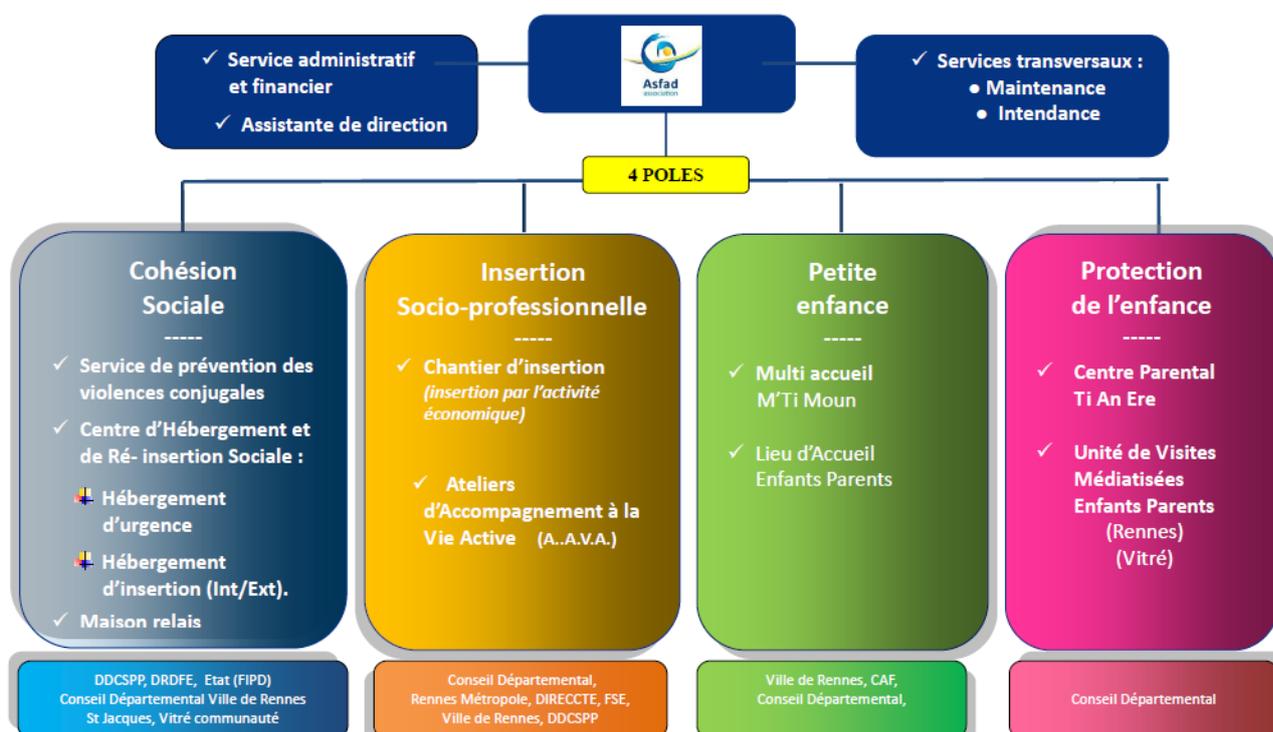
SOMMAIRE

A. INTRODUCTION	3
B. L'ORGANISATION DES UVMEP	4
1. Ses cartes d'identité.....	4
2. Le cadre légal des interventions.....	4
3. Le tableau du personnel.....	5
4. Les locaux	5
C. LE FONCTIONNEMENT DES UVMEP	6
1. L'admission	6
2. Les créneaux hebdomadaires de visites	7
3. Le rendu compte	7
D. L'ACTIVITE 2017 UVMEP RENNES.....	9
1. L'origine des demandes au 31 décembre 2017	9
2. La liste d'attente et les délais d'entrée dans le dispositif	9
3. Le nombre de familles accompagnées en 2017 sur Rennes	10
4. Les familles entrées.....	11
5. Les familles sorties	12
E. L'ACTIVITE 2017 UVMEP VITRE	12
1. La liste d'attente et délais d'entrée dans le dispositif	12
2. Le nombre de familles accompagnées en 2017 sur Vitré	12
3. Les familles entrées.....	14
4. Les familles sorties	14
F. BUDGETS UVMEP RENNES ET VITRE.....	15
G. CONCLUSION	17
ANNEXES	18

Carte d'identité de l'association l'Asfad

Adresse Siège	146 D, rue de Lorient CS 64418 35044 Rennes Cedex siege@asfad.fr
Téléphone	02.99.59.60.01
Organisme Gestionnaire	Association Asfad
N°FINESS	350006854
Code APE	8790 B
N°SIRET	327436531 00013
Président	Jean-Georges Kergosien
Directeur Général	Jean-Luc Boisard jl.boisard@asfad.fr

Organisation des activités par Pôles



A. Introduction

L'Asfad porte depuis 2011 une Unité de Visites Médiatisées Enfants-Parents sur Rennes, et depuis septembre 2017 sur le Pays de Vitré.

Au fil des années, ce dispositif s'est donc étendu et permet aujourd'hui d'accompagner entre 50 et 60 familles selon que le rythme des visites soit tous les 15 jours (la majeure partie du temps) ou tous les mois (à la marge).

Notre dispositif, dans l'ensemble du maillage des dispositifs de la protection de l'enfance sur le département a de nombreux atouts :

- Il garantit aux enfants une sécurisation et une prise en compte de leurs besoins,
- Il offre aux parents un lieu neutre et cadré, générateur d'apaisement,
- Il permet aux partenaires (CDAS notamment) de se dégager de la décision judiciaire de médiatisation des rencontres et d'engager un travail différent avec les parents et les enfants.

B. L'organisation des UVMEP

1. Ses cartes d'identité

Dénomination	UNITE DE VISITE MEDIATISEE ENFANTS PARENTS RENNES
Adresse UVMEP Rennes	10 rue Jean-Pierre Calloc'h 35000 RENNES
Téléphone	02 99 30 96 83
Date d'ouverture	Avril 2010
Capacité hebdomadaire	16 rencontres (32 à 40 familles)

Dénomination	UNITE DE VISITE MEDIATISEE ENFANTS PARENTS VITRÉ
Adresse UVMEP Vitré	6 espace Debussy - 35500 VITRÉ
Téléphone	02 99 75 95 77
Date d'ouverture	1 ^{er} septembre 2017
Capacité hebdomadaire	8 rencontres (16 à 20 familles)

2. Le cadre légal des interventions

Les visites médiatisées organisées à l'UVMEP s'inscrivent dans le cadre :

- De la loi du 14 mars 2016 rénovant la protection de l'enfance et du décret n° 2017-1572 du 15 novembre 2017 relatif aux modalités d'organisation de la visite en présence d'un tiers prévue à l'article 375-7 du code civil.
- Les arrêtés de la DDCSPP en date du 18 janvier et du 3 octobre 2017 nous autorisant en « portant agrément d'un espace de rencontres destiné au maintien des liens entre un enfant et ses parents ou un tiers » pour Rennes et Vitré.

3. Le tableau du personnel

		Tableau effectif avec activité actuelle		
	Personnel	Total UVMEP	Ventilation en ETP	
			Rennes	Vitré
Direction	Annyvonne ROGUE	0,05	0,05	
Chef de service	Pascal GUILLOTEAU	0,20	0,20	
Educatrice spécialisée	Pascaline DUBOIS	0,50	0,50	
Educatrice spécialisée	Claire MICHEL	0,50	0,50	
Educatrice spécialisée	Mathilde ANDRILLAT	0,75	0,50	0,25
Educatrice spécialisée	Amandine DUTOCCQ	0,75	0,50	0,25
Educatrice spécialisée	Alisson BOUTAULT	0,50	0,25	0,25
Coordinatrice	Virginie JOLY	0,75		0,75
Psychologue	Isabelle MEIGNER-LACOSTE	0,15	0,15	
Assistante Direction	Fabienne LE MARCHAND	0,10	0,10	
Total en ETP		4,25	2,75	1,50

4. Les locaux

Pour Rennes :

L'UVMEP de Rennes a occupé de nombreuses années des locaux situés rue du Louis d'Or dans le centre-ville de Rennes. Ces locaux étaient pourvus de deux salles d'entretien et d'une tisanerie. Leur atout principal était leur localisation, mais, au regard de l'activité, nous commençons à manquer de place. De plus, ils n'étaient pas accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Mi-décembre 2017, nous avons emménagé dans un pavillon à proximité du siège de l'Asfad. Ces nouveaux locaux permettent une qualité d'accueil bien supérieure : nous avons un jardin clôt, une grande cuisine familiale, de grandes salles d'entretien. Aujourd'hui nous en utilisons deux mais sommes en mesure d'en mettre en service deux autres si besoin.

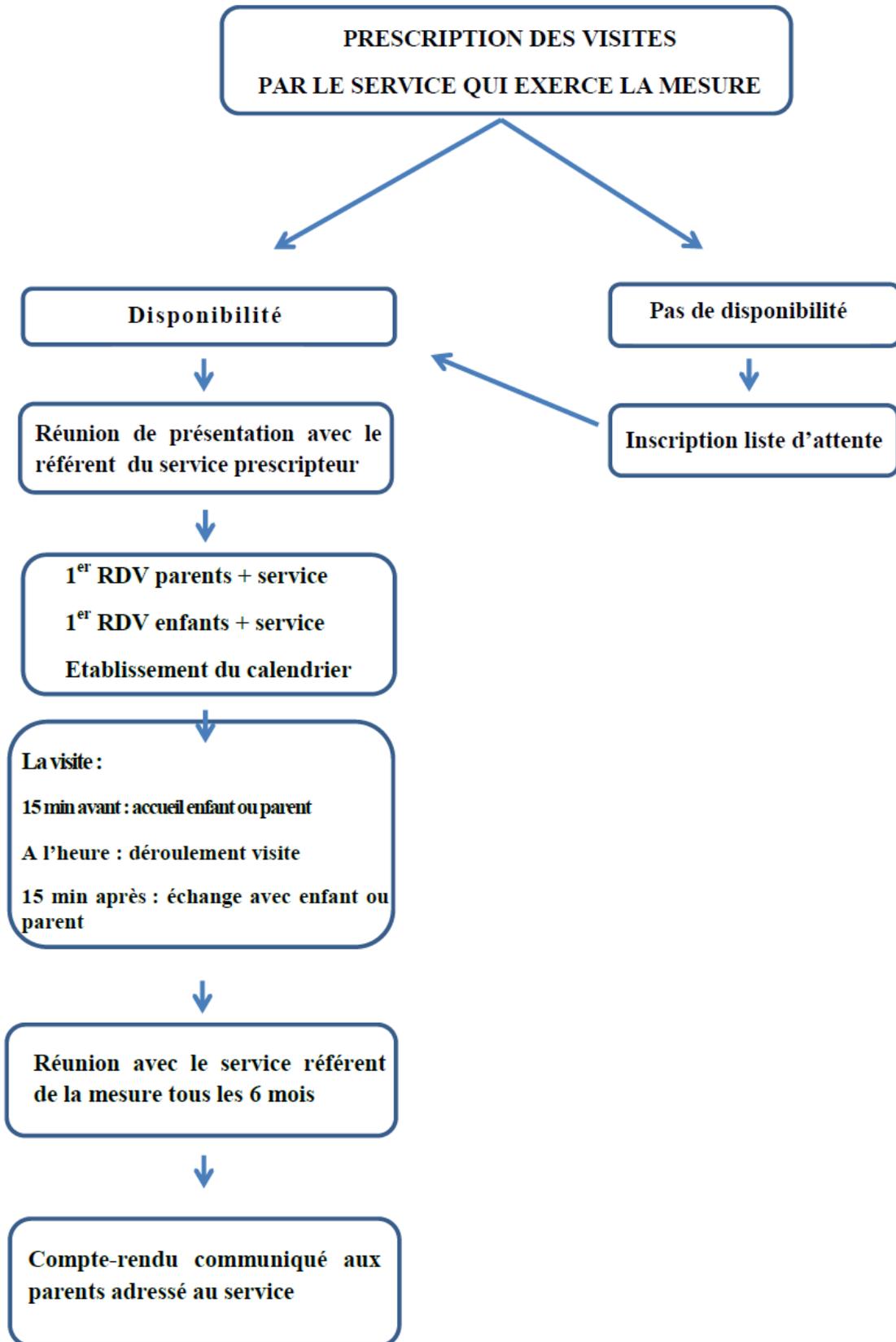
L'accès à ce pavillon est aisé en transports en commun. Il est adapté aux personnes à mobilité réduites.

Pour Vitré :

Nous louons un local en rez-de chaussée auprès de Néotoa. Ce local se compose de deux salles d'entretien, d'une tisanerie et d'un petit bureau. Il a été totalement rénové et aménagé pour son ouverture aux familles le 1^{er} septembre 2017.

C. Le fonctionnement des UVMEP

1. L'admission



2. Les créneaux hebdomadaires de visites

	H	Mardi				H	Mercredi				H	Jeudi	H	Vendredi		H	Samedi							
MATIN	9h	REUNION				9h	salle 1	salle 2	salle 1	salle 2	9h	Réunion tous les 15 jours	9h	3h planning par roulement										
	12h30																	12h30						10h
APRES-MIDI	13h30	Ecris		Ecris						13h30	Temps coordinatrice	13h30	Ecris											
	16h30	salle 1	salle 2	salle 1	Salle 2																			
						17h30				17h30			salle 1	salle 2	17h30									
	19h					19h						19h												

3. Le rendu compte

Le suivi de famille

Chaque situation familiale fait l'objet d'un travail d'observation, d'évaluation des visites et de concertation en équipe. L'équipe se réunit tous les mardis matin et deux jeudis matin par mois. Ces temps sont notamment l'occasion d'échanger sur les situations, sur le contenu des visites, sur les évolutions à soutenir, les stratégies d'accompagnement à adopter, etc...

Les coordinations et partenariat

Dès qu'une place se libère à l'UVMEP, nous organisons l'installation d'une nouvelle famille en prenant contact avec le partenaire pour mettre en place une présentation de la situation. Cette réunion officialise le démarrage des visites à l'UVMEP et permet de déterminer conjointement les objectifs des visites.

En 2017, 21 réunions de présentation se sont tenues.

À l'issue de la première visite médiatisée, le référent UVMEP fait un compte-rendu de celle-ci au référent de la mesure éducative.

Tous les 6 mois, l'UVMEP invite pour chaque situation le référent exerçant la mesure en assistante éducative à une réunion dite de coordination.

Celle-ci permet de faire un bilan des visites, d'échanger sur la situation globale, de déterminer de la pertinence ou non de la poursuite des visites médiatisées à l'UVMEP, et si tel est le cas de déterminer les objectifs pour une nouvelle période de 6 mois.

Par ailleurs, l'UVMEP organise ces temps de coordination en phase avec les échéances des mesures éducatives pour permettre au référent d'avoir le compte-rendu de l'UVMEP au moment de la rédaction de son rapport.

En 2017, 57 coordinations ont été organisées.

Des réunions en CDAS

Dans la mesure du possible les référents UVMEP se rendent aux réunions de concertation de type CEF ou CAD. Cela nous paraît essentiel de pouvoir participer d'une réflexion commune sur le PPE.

Les écrits

Chaque réunion de coordination fait l'objet d'un compte-rendu écrit. Celui-ci est rédigé dans les jours suivant la réunion et est relu et validé par le chef de service.

Il est alors proposé à la famille d'en prendre connaissance puis il est adressé au service en charge de l'exercice de la mesure en assistance éducative. Aucun écrit n'est adressé directement au juge des enfants. Il appartient au service mandaté soit d'en relater des éléments dans son rapport, soit de le joindre à son écrit à destination du magistrat.

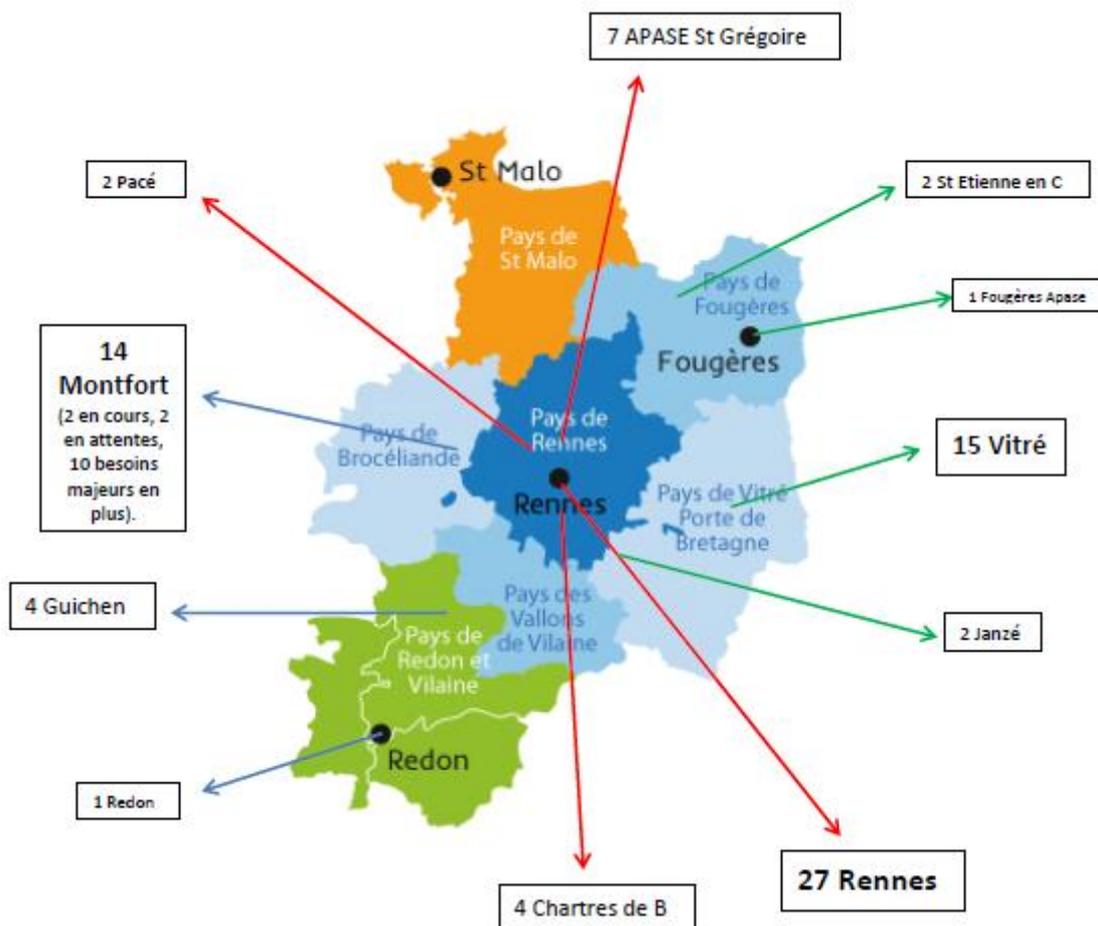
En 2017, 57 comptes rendus de coordinations ont été rédigés et adressés aux partenaires.

D. L'Activité 2017 UVMEP Rennes

1. L'origine des demandes au 31 décembre 2017

Pour l'UVMEP Rennes : 62 - Pour l'UVMEP Vitré : 18
80 familles concernées pour 42 visites installées.
10 familles du CDAS de Montfort dont les visites se font au CDAS et pour qui une orientation vers l'UVMEP serait nécessaire.

Pour information, seul le CDAS de Montfort a été sollicité pour vérifier avec lui quels étaient ses besoins en termes de visites médiatisées pouvant relever de notre UVMEP.



2. La liste d'attente et les délais d'entrée dans le dispositif

Sur les 39 situations en liste d'attente sur Rennes, 10 familles ont pu intégrer l'UVMEP. Pour ces 10 familles, le délai d'attente a été de 3 à 9 mois.

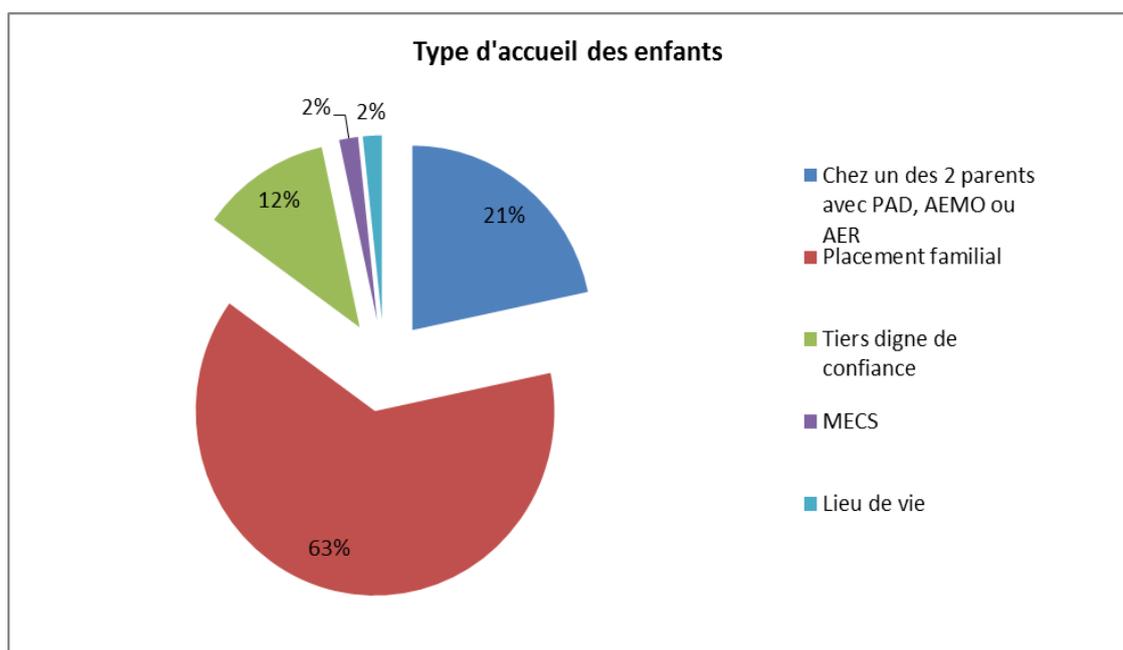
Entre la sollicitation des prescripteurs et la mise en place effective des visites, le délai moyen est de 1,7 mois. C'est le temps nécessaire à la tenue d'une rencontre avec le référent de la mesure éducative pour affiner les objectifs des visites médiatisées, la rencontre avec les parents puis les enfants pour présenter le service et son fonctionnement et enfin de garantir la signature du calendrier de visites qui engage chacun à sa présence aux horaires définis.

3. Le nombre de familles accompagnées en 2017 sur Rennes

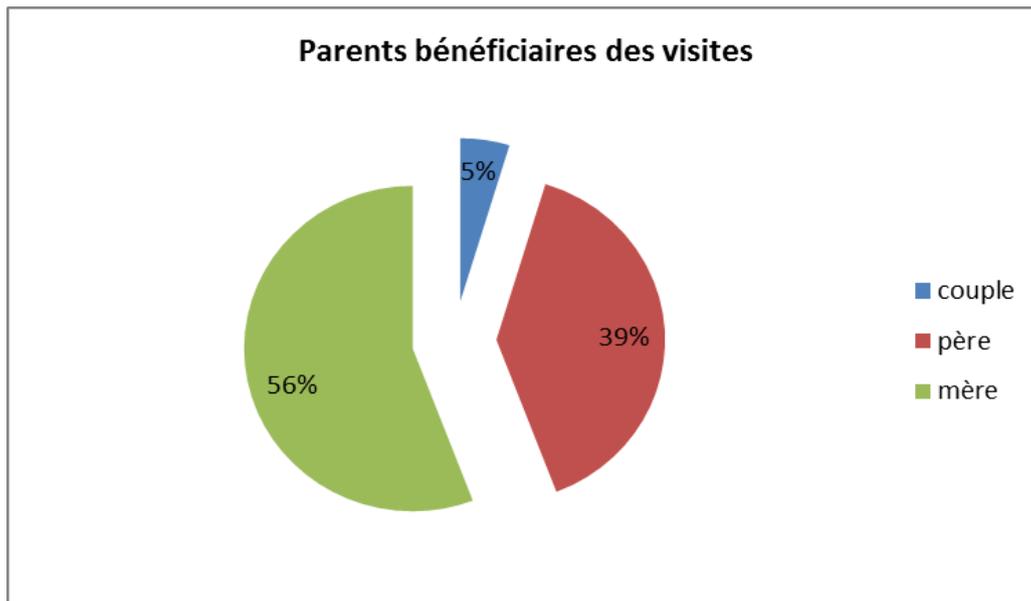
- CDAS d'origine

Structures prescriptrices	Nombre
CDAS KLÉBER	3
CDAS CHAMPS MANCEAUX	7
CDAS VILLEJEAN	2
CDAS CNRO	1
CDAS LE BLOSNE	1
CDAS MAUREPAS	1
CDAS JANZÉ	2
CDAS VITRÉ	2
CDAS FOUGÈRES	2
CDAS MONTFORT SUR MEU	3
CDAS CHARTRES DE BRETAGNE	3
CDAS MARCHES DE BRETAGNE	1
CDAS SAINT AUBIN D'AUBIGNÉ	3
CDAS COMBOURG	1
CDAS GUICHEN	1
APASE SAINT GRÉGOIRE	5
APASE FOUGÈRES	1
APASE VITRÉ	1
SEMO	1
TOTAL	41

- Nombre d'entretiens réalisés : **527**
- Nombres d'enfants accompagnés : **60**
- Type d'accueil des enfants

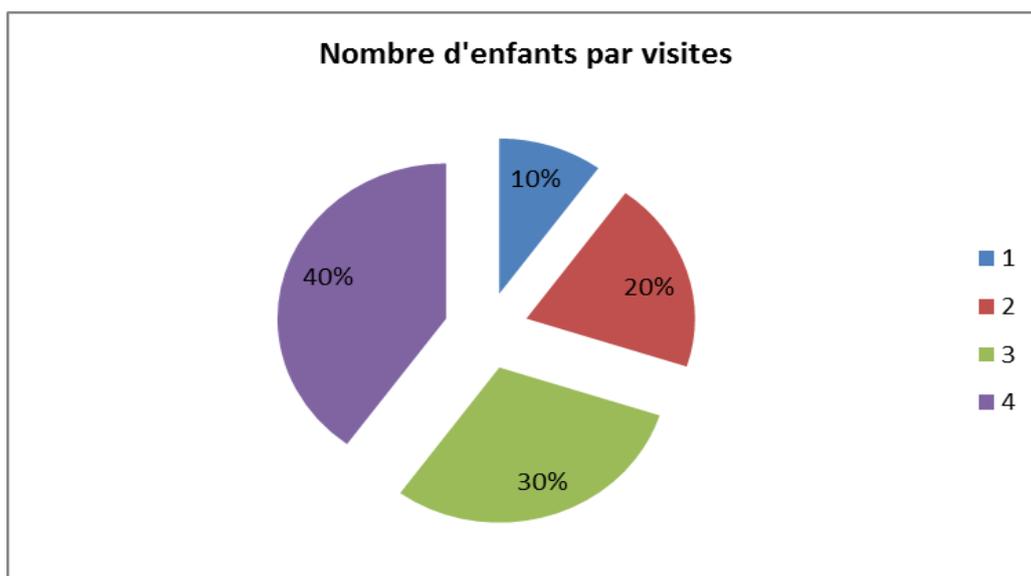


- Présence des parents aux visites :



Pour 2 familles, il y a alternance des visites avec le père et avec la mère, concernant à chaque fois un seul enfant.

- Nombre d'enfants par visite



Il est à préciser que pour l'une des familles, les visites ont concernées jusqu'en octobre 2017, 5 frères et sœurs avec leurs 2 parents puis 4 enfants en raison de l'entrée en majorité de l'un d'eux. Ces visites tous les 15 jours de 2 heures nécessitent la présence continue de 2 professionnelles médiatrices.

4. Les familles entrées

10 nouvelles familles sont entrées dans le dispositif en 2017

Notons que de nombreuses nouvelles familles ont commencé à être accompagnées entre septembre et octobre 2016 au regard de l'augmentation d'activité accordée en septembre 2016.

5. Les familles sorties

13 familles pour lesquelles les visites se sont arrêtées en 2017.

Les sorties concernaient pour une majorité des visites mensuelles alors que les familles entrantes ont un droit de visites médiatisées de 2 fois par mois pour la plupart.

- Durée moyenne de l'accompagnement
La durée moyenne est de 22 mois. Cependant, il y a des visites qui n'ont démarré qu'en fin d'année 2017 et qui renvoient à une durée de 1 à 2 mois alors que d'autres sont installées depuis de nombreuses années et montrent toujours la pertinence du dispositif au regard du cadre sécurisant et des problématiques familiales.
- Suites données

Motifs de sortie du dispositif	Nombre de familles concernées
Désinvestissement, démobilisation du parent	5
Départ de la mère et de l'enfant vers un autre département	1
Non-respect du cadre des visites	1
Incarcération longue du parent	1
Evolution du droit de visite vers domicile avec TISF	5

E. L'Activité 2017 UVMEP Vitré

1. La liste d'attente et délais d'entrée dans le dispositif

Au 31 décembre, 7 familles demeurent sur liste d'attente car les créneaux disponibles ne correspondent pas aux demandes.

Le délai d'entrée dans le dispositif à Vitré est relativement long entre la sollicitation des prescripteurs et la mise en place des visites effectives et ce pour plusieurs raisons.

La méconnaissance ou la connaissance partielle des attendus de l'UVMEP en termes d'informations ont nécessité à des référents ASE d'aller chercher les informations auprès des familles ou des familles d'accueil. Par ailleurs, il a quelques fois été difficile pour des parents de se mobiliser rapidement pour la mise en place des visites.

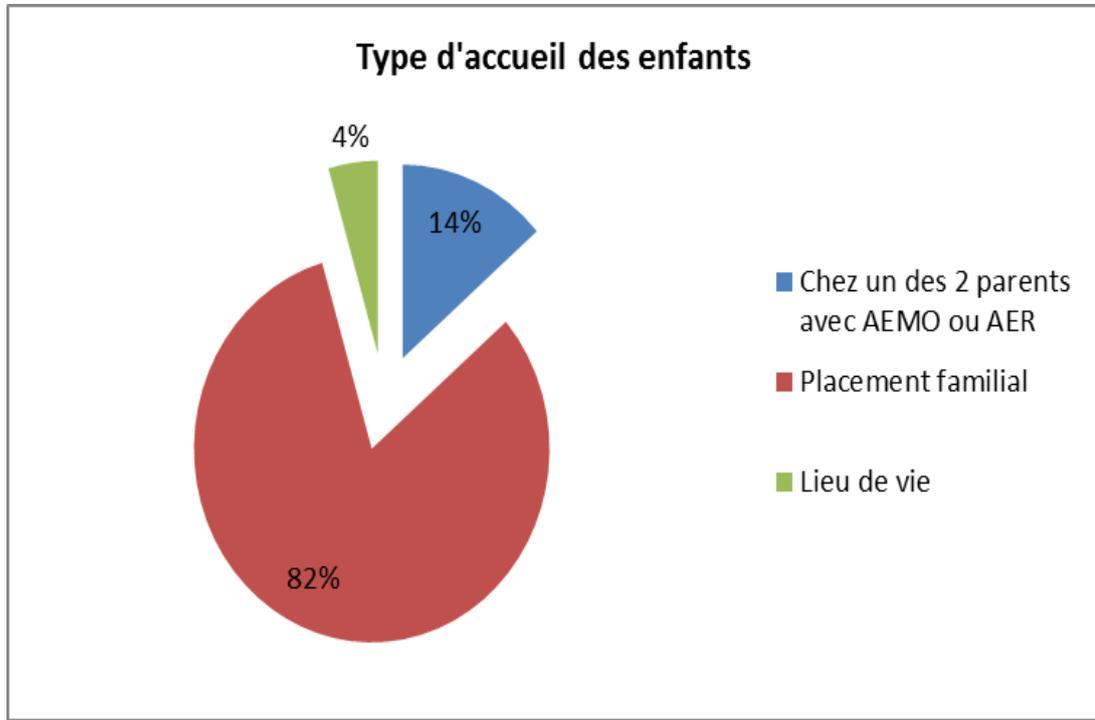
2. Le nombre de familles accompagnées en 2017 sur Vitré

- CDAS d'origine

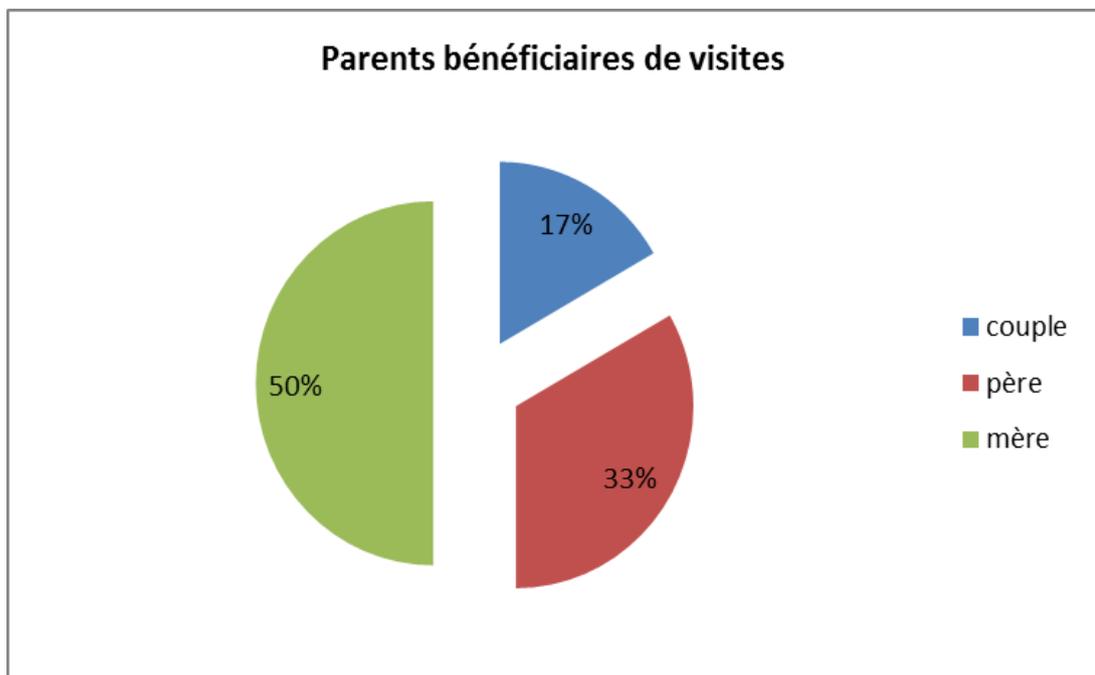
Structures prescriptrices	Nombre
CDAS VITRÉ	7
CDAS JANZÉ	1
APASE VITRÉ	1
APASE FOUGÈRES	1
TOTAL	11

L'antenne de l'UVMEP Vitré a été ouverte en septembre 2017. De ce fait, au regard des sollicitations quelquefois plus tardives et de la procédure d'installation des visites, l'ensemble de celles-ci se sont installées progressivement sur les semaines suivant l'ouverture.

- Nombre d'entretiens réalisés : **15**
- Nombres d'enfants accompagnés : **22**. L'UVMEP Vitré est particulièrement sollicité pour des fratries nombreuses.
- Type d'accueil des enfants

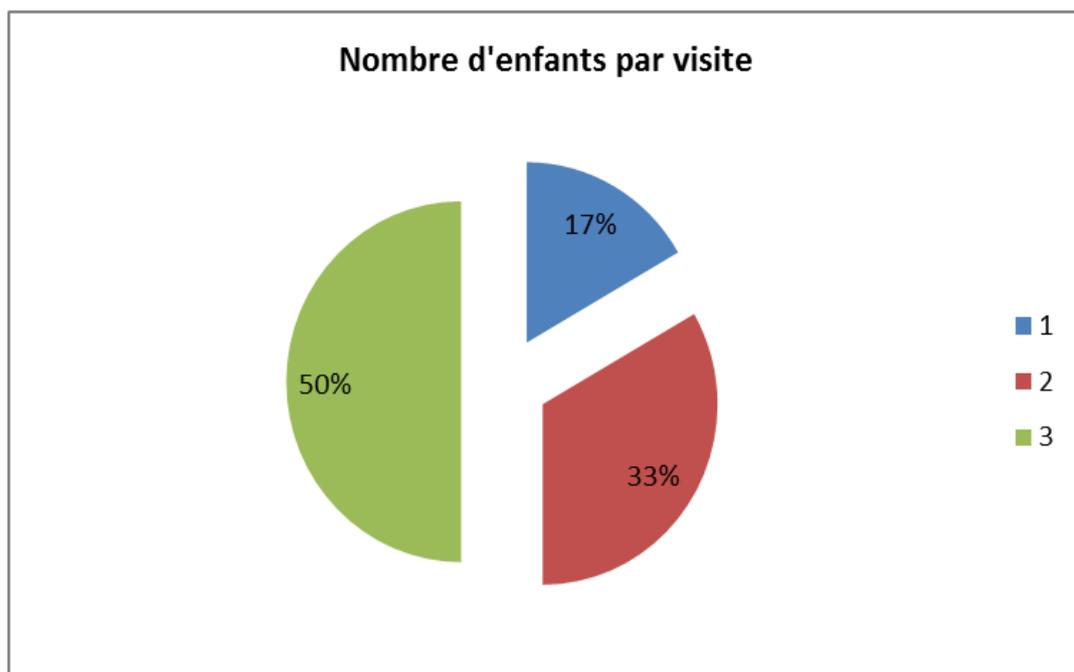


- Présence des parents aux visites



Pour 1 famille, il y a alternance des visites avec le père et avec la mère, concernant à chaque fois un seul enfant.

- Nombre d'enfants par visite



Ce sont de nombreuses fratries pour lesquelles les visites sont médiatisées à l'UVMEP de Vitré.

En ce sens, la configuration des locaux et la dimension des pièces nécessitent une mise en réflexion pour s'adapter au mieux aux configurations familiales.

3. Les familles entrées

11 nouvelles familles entrées en 2017

Les arrivées sur le service ouvert en septembre 2017 se sont échelonnées sur plusieurs semaines du fait de la disponibilité des services prescripteurs pour se rencontrer mais également du fait de la disponibilité et de la mobilisation des familles.

4. Les familles sorties

Aucune sortie du dispositif entre septembre et décembre 2017.

- Durée moyenne de l'accompagnement

La durée moyenne de l'accompagnement est d'environ 1,5 mois au motif du démarrage de l'activité en septembre 2017.

F. Budgets UVMEP Rennes et Vitré

RENNES

UVMEP Rennes	Réel 2016	Budget 2017	Réel 2017	Ecart Bud - Réel
Achats	3 962	5 290	8 537	-3 247
Services extérieurs	16 563	14 900	19 628	-4 728
Autres services extérieurs	4 331	7 200	6 378	822
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION COURANTE	24 856	27 390	34 544	-7 154
DEPENSES AFFERENTES AU PERSONNEL				
Personnel encadrement et secretariat mis à disposition	12 475			
Frais de personnel	76 961	103 973	113 623	-9 650
CITS			-2 768	2 768
Provisions départ en retraite			1 105	-1 105
Divers formation		3 000		3 000
TOTAL CHARGES DE PERSONNEL NETTES	89 436	106 973	111 960	-4 987
Dotations amortissements		2 000	358	1 642
Dotations provisions IDR	963			
Frais de structure		13 637		13 637
TOTAL AUTRES CHARGES DE STRUCTURE	963	15 637	358	15 279
TOTAL DES CHARGES	115 256	150 000	146 862	3 138
PRESTATIONS DE SERVICES				
SUBVENTIONS D'EXPLOITATION ET PARTICIPATION				
Subventions Conseil Départemental	150 000	151 200	151 200	
TOTAL DES PRODUITS	150 000	151 200	151 200	
12000 Résultat comptable	34 744	1 200	4 338	-3 138

VITRÉ

UVMEP	Budget 2017 4 mois	Réel 2017	Ecart Bud - Réel
Achats	1 417	4 306	-2 889
Services extérieurs	3 367	3 523	-156
Autres services extérieurs	1 317	1 365	-48
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION COURANTE	6 100	9 194	-3 094
DEPENSES AFFERENTES AU PERSONNEL			
Frais de personnel	16 930	19 103	-2 173
Divers formation			
TOTAL CHARGES DE PERSONNEL NETTES	16 930	19 103	-2 173
Charges de gestion courantes et impots		211	-211
Dotations amortissements	1 167		1 167
Frais de structure	2 470	1 136	1 334
TOTAL AUTRES CHARGES DE STRUCTURE	3 637	1 347	2 290
TOTAL DES CHARGES	26 667	29 644	-2 976
PRESTATIONS DE SERVICES			
SUBVENTIONS D'EXPLOITATION ET PARTICIPATION	26 667	26 667	
Subventions Conseil Départemental	26 667	26 667	
Suvention except DIRECCTE			
AUTRES PRODUITS			
TOTAL DES PRODUITS	26 667	26 667	
12000 Résultat comptable	0	-2 977	2 976

Le dépassement budgétaire tient principalement au coût d'installation de cette nouvelle antenne sur Vitré. Nous avons réalisé de nombreux achats d'équipement.

G. Conclusion

Animer des visites médiatisées à l'UVMEP, implique pour les professionnels d'appréhender les histoires et places de chacun dans la famille. Il y a la plupart du temps à faire avec des événements douloureux, traumatiques, une absence de mise en mots.

Afin de soutenir et d'étayer la pratique de nos professionnels, l'équipe s'étant significativement renouvelée en 2017, nous avons prévu pour 2018 :

- La mise en place d'une analyse de la pratique mensuelle avec une intervenante extérieure.
- Une initiation à la systémie de 3 jours pour les 6 travailleurs sociaux (formation collective transversale à l'Asfad).
- Une formation de 3 jours dédiée à l'équipe sur l'animation des visites médiatisées animée par Catherine SELLENET.

En ce début d'année 2018, nous avons fait le choix de vous proposer une extension de l'activité UVMEP sur le site de Rennes. Cette d'extension d'activité pourrait permettre d'absorber la liste d'attente actuelle.

Cependant, nous restons ouverts à toute proposition prenant en compte les besoins des territoires et notamment celui du Pays de Brocéliande. Même si une partie des besoins du CDAS de Montfort était absorbée par cette proposition d'extension, il nous a été signifié qu'un certain nombre de parents ne sont pas en mesure de se déplacer sur Rennes.

Nous restons donc à votre entière disposition afin d'échanger avec vous des évolutions de notre UVMEP au regard de besoins repérés sur le territoire.

Rennes, le 30 avril 2018

Pascal GUILLOTEAU

*Chef de service
Pôle Protection de l'enfance*

Annyvonne ROGUE

*Directrice
Pôle Protection de l'enfance*

Annexes

LES MEDIAS UTILISES EN VISITE

Autour des supports proposés : le jeu comme médium

Le jeu est universel, il participe naturellement au développement de l'enfant.

Rappelons que sa fonction première est le plaisir d'un moment partagé. Ce média trouve ainsi toute sa place dans une unité de visites médiatisées travaillant la relation parent/enfant. Le jeu, quel qu'il soit, permet de partager un moment ludique entre le parent et l'enfant, dans le « ici et maintenant ». Il est un catalyseur ciblant le ressenti immédiat et invite à vivre l'instant présent avec l'autre. Le jeu peut être un facilitateur de la rencontre. Il est un outil de médiation utilisé à plusieurs fins. Selon le type de jeu employé, différents objectifs seront recherchés.

Les jeux coopératifs fonctionnent sur la communication et la concertation. Ils sont généralement introduits par un environnement qui intègre les joueurs dans un univers qui les implique et les stimule. Pour exemple, le but du jeu de société « Merlin » consiste à s'échapper en équipe de la forêt enchantée sans se faire rattraper par le monstre vous poursuivant.

Ce type de jeux favorise la participation et le soutien mutuel de tous les joueurs impliqués afin de gagner (ou de perdre) ensemble la partie. Dans la relation parent/enfant, les jeux coopératifs permettent de se centrer sur un objectif commun et de ne pas être en frontal face à l'autre, mais de réussir un objectif partagé. En cas de victoire, celle-ci se savoure ensemble. L'aspect ludique et coopératif contribue donc au rapprochement dans la relation.

Les jeux de compétitions permettent parfois de venir jouer la confrontation recherchée chez l'enfant vis-à-vis du parent, via un support balisé, sécurisé, avec des règles à respecter.

Pour exemple, jouer au tennis de table implique de respecter les règles, accepter de perdre, apprendre à être fair-play, accepter la décision de l'arbitre attribuant les points,... Ces règles permettront de travailler avec le parent la formulation d'un cadre et de règles à respecter. Le jeu partagé constituera un médiateur favorisant l'intégration des règles et plus largement de la loi.

Les jeux d'imagination déploient la créativité et l'inventivité. Ils expriment le monde intérieur du parent ou de l'enfant qui met en scène son intimité. Il permet alors d'appréhender la réalité de l'autre et d'apprendre à mieux se connaître. On observe parfois que le jeu choisi par la famille n'est pas en adéquation avec les capacités parentales. Ils permettent néanmoins, de mettre en mots lors du temps de débriefing auprès de l'enfant, le décalage perçu. Ainsi l'enfant pourra progressivement s'approprier la réalité de son parent.

La diversité des jeux proposés à l'UVMEP permet aux parents, aux enfants et à la médiatrice, d'adapter le support au besoin de la relation.

Au-delà du plaisir partagé, le jeu permet de s'extérioriser favorisant ainsi la mise en mots des émotions et une meilleure compréhension de l'autre. Il questionne le ressenti et permet d'appréhender le « ici et maintenant ». Invitant au rapprochement, le jeu contribue au rétablissement ou à la création d'un lien affectif entre un parent et son enfant.

Par ailleurs, des supports tels que ceux permettant l'expression des émotions sont utilisés tant auprès des parents que des enfants lors des temps de briefing et de débriefing afin d'élargir la palette des modes d'expression. En effet, qu'il s'agisse des enfants ou de certains parents, la

verbalisation et l'élaboration de certaines pensées restent complexes. La diversité des supports et moyens d'expression a donc pour ambition de favoriser l'échange et ainsi de contribuer à ce que les professionnels de l'UVMEP poursuivent continuellement leur réflexion quant à l'amélioration de l'accompagnement proposé.

Autour de la musique

L'UVMEP dispose d'un poste de musique et de deux ordinateurs avec un accès à internet. Cela donne la possibilité de diffuser de la musique durant la rencontre.

La musique peut être ainsi utilisée pour donner une ambiance sereine ou pour dynamiser la rencontre. C'est également un support qui permet d'échanger sur les styles musicaux, chanter ensemble, partager des goûts.

Les instruments de musique à disposition sont également des supports utilisés pour les tout-petits qui expérimentent l'objet sonore. Cela permet au parent d'accompagner les expérimentations de l'enfant et d'observer ses découvertes.

Autour du multimédia et de son usage

Nous observons au cours des visites médiatisées une demande de plus en plus forte qui émane des parents comme des enfants d'utiliser les objets numériques et les nouvelles technologies tels que le téléphone portable et sa fonction photo, la tablette ou l'ordinateur du service avec un accès internet.

La place que ces objets prennent dans le quotidien de chacun nous oblige à réinterroger la pertinence et l'autorisation de leur utilisation au cours des visites. Afin de ne pas enfermer nos pratiques dans une forme de dichotomie, il est utile de repérer ce qui émerge avec l'utilisation de ces outils dans la relation parents-enfants et d'être attentif à ce que cela induit, un renforcement ou un déplacement de la relation.

Comment appréhender l'objet numérique dans une visite médiatisée ?

Au cours d'une visite médiatisée, il y a rencontre, ce qui signifie que certaines choses échappent naturellement. Nous ne pouvons pas tout protéger au risque de l'empêcher. L'apport et l'utilisation du numérique par les parents et les enfants posent de nombreuses questions aux professionnels qui accompagnent les visites comme la crainte que certains éléments échappent au regard du travailleur social.

S'il est un constat que ces outils perturbent la relation en la parasitant et en contraignant le lien avec l'autre, il est également vrai qu'ils peuvent la favoriser en devenant catalyseur, support, ou en la faisant exister autrement. Dès lors, leur utilisation, notamment comme « pare-excitation », doit nous interpeler et nourrir notre observation en considérant la fonction défensive.



Asfad
association

Protection
de l'Enfance

UVMEP

uvmep@asfad.fr

10 rue Jean-Pierre Calloc'h
35000 RENNES
02 99 30 96 83

6 espace Debussy
35500 VITRÉ
02 99 75 95 77